

1. **Généralités**

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions** ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par INFICON SARL (ci-après « **INFICON** ») auprès d'acheteurs professionnels (ci-après le « **Client** »), désirant acquérir les produits proposés à la vente par INFICON (ci-après les « **Produits** »).
- 1.2 Les présentes Conditions de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions générales, y compris celles du Client.
- 1.3 En outre, dans l'hypothèse où une disposition particulière n'est pas prévue dans les présentes Conditions, il conviendrait de faire application des dispositions légales ou réglementaires en vigueur relatives à cette disposition, à l'exclusion des conditions générales d'achat du Client.

2. **Offre/confirmation de la commande**

- 2.1 Les commandes donnent lieu à l'établissement préalable par INFICON, à la demande du Client, d'un devis ou d'une offre.
- 2.2 Toute commande doit faire l'objet d'un ordre écrit et signé par le Client, rappelant le cas échéant la référence du devis ou de l'offre. Les commandes transmises à INFICON sont irrévocables. Il appartient au Client de s'assurer lui-même que les caractéristiques du matériel commandé correspondent bien à ses besoins. La commande n'est conclue que sous réserve de son acceptation expresse par INFICON, formalisée par l'émission d'un accusé de réception (sous forme électronique) de la commande et, le cas échéant, du versement de l'acompte demandé par INFICON. Toute commande est personnelle et ne peut pas être transmise à un tiers sans l'accord préalable et écrit d'INFICON.
- 2.3 Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions et les avoir acceptées avant la passation de sa commande. Ces Conditions pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

3. **Documents**

- 3.1 Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées dans les catalogues et les brochures d'INFICON. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité d'INFICON. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.
- 3.2 Dans certains cas particuliers, INFICON est en droit de procéder à des

modifications de fabrication et, en cas de pénurie de matières premières, d'utiliser d'autres matériaux, à condition qu'aucun impératif du Client expressément porté à la connaissance d'INFICON ne s'y oppose.

- 3.3 INFICON se réserve les droits de propriété intellectuelle sur les documents mis à disposition. Il est interdit de les utiliser, de les reproduire ou de les rendre accessibles à des tiers à des fins autres que celles définies par INFICON, tel qu'il est indiqué sous l'article 11 des présentes.
- 3.4 Tous les documents mis à disposition par INFICON sont à restituer immédiatement sur demande. Dans le cas où le Client ne passe pas commande, il doit impérativement restituer tous documents mis à sa disposition sans qu'aucune demande à ce titre ne soit nécessaire.

4. **Prix, emballage, assurance**

- 4.1 A moins que INFICON n'en convienne autrement et par écrit, les prix s'entendent départ usine ou atelier du fabricant (EXW (« Ex-Works » - INCOTERMS 2020) hors emballage, installation, mise en service et hors taxes et douanes. L'emballage est facturé, en sus, à prix coûtant.
- 4.2 INFICON facture les taxes applicables à la vente des Produits en supplément conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'exécution du contrat.
- 4.3 Sauf disposition expresse contraire du Client, INFICON assure le Produit commandé pour le compte et aux frais du Client contre les risques de transport habituels, y compris les bris de glace.

5. **Montage et mise en service**

Dans l'hypothèse où des prestations de mise en service et maintenance sont également sollicitées par le Client, les conditions spécifiques établies par INFICON, afférentes à ces prestations s'ajoutent aux présentes CGV, le client étant réputé en avoir connaissance, s'appliquent avec les présentes conditions générales de vente. Ces conditions spécifiques sont dans ce cas mises à la disposition du Client.

6. **Transfert de risque**

- 6.1 Le risque est transféré au Client selon les dispositions du contrat (INCOTERMS 2020). À défaut d'une telle disposition dans le contrat, le risque est transféré au Client dès lors que les marchandises sont emballées et mises à disposition du Client dans les locaux du Vendeur (« Ex-Works »)-INCOTERMS 2020). Il en va de même pour les livraisons partielles.
- 6.2 Si l'expédition est retardée en raison de circonstances qui ne sont pas imputables à INFICON, le risque est transféré au Client dès la notification de disponibilité du Produit prêt pour expédition.

7. **Délais de livraison**

- 7.1 Le délai de livraison ne commence à courir que le jour où toutes les exigences commerciales et techniques pour l'exécution de la commande ont été confirmées avec le Client, que les documents à fournir par le Client ont été reçus par INFICON, que toutes les autorisations et validations nécessaires ont été accordées et que les acomptes convenus ont été crédités sur un compte bancaire d'INFICON. Le délai indicatif sera indiqué au client dans la confirmation de la commande.
- 7.2 Lorsque les conditions visées à l'article 7.1 ci-dessus ouvrant le délai de livraison et les obligations contractuelles incombant au client ont été remplies, le délai de livraison est respecté si le Produit a été remis au premier transporteur ou si le Client a été informé qu'il est prêt à être expédié avant la fin du délai de livraison.
- 7.3 Si, pour quelque raison que ce soit, le Client n'accepte pas la livraison du Produit lorsqu'il est prêt à être livré, ou si INFICON n'est pas en mesure de livrer le Produits à temps en raison du manquement du Client, le Produit est réputé livré et les délais de livraison réputés respectés. INFICON pourra stocker le Produit jusqu'à la livraison et le Client sera responsable de tous coûts et dépenses liés au défaut de livraison lui incombant, notamment les frais de retour, de réexpédition, de stockage, et d'assurance.
- 7.4 En cas de retard de livraison dû à un cas de force majeure, le délai de livraison sera prolongé d'un délai raisonnable, sans toutefois pouvoir excéder six mois. Sont considérés comme des cas de force majeure, notamment, les grèves, les lock-out, les sabotages, les épidémies de quelque nature que ce soit, les perturbations opérationnelles de l'entreprise non imputables à INFICON, la non-délivrance ou la délivrance tardive d'autorisations administratives ainsi que tout autre événement imprévu.
- 7.5 Si le Client subit un dommage du fait du retard de livraison (hors cas de force majeure telle que définie ci-dessus) d'INFICON, il est en droit de réclamer, à compter d'un délai de carence de quinze (15) jours, des dommages et intérêts s'il apporte la preuve que le dommage est directement lié au retard. Cette indemnité s'élève à 0,5 % du montant de la commande, pour chaque semaine complète de retard, sans pouvoir excéder au total de 5 % de la valeur de la partie de la livraison totale qui ne peut être utilisée à temps ou conformément au contrat en raison du retard. Le client ne pourra demander une quelconque indemnité complémentaire, quelles que soient les causes et les conséquences du retrait de livraison.
- 7.6 Tout retard de livraison pour quelque cause que ce soit ne pourra donner lieu à une annulation de la commande par le Client dès l'instant où ce retard n'excède pas douze semaines.

8. Conditions de paiement

- 8.1 Sauf indication contraire dans l'offre/la confirmation de commande d'INFICON, les paiements doivent être effectués dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation. Toute livraison, même partielle, donne lieu à facturation.
- 8.2 Sauf convention expresse entre INFICON et le Client, les modalités de règlement sont les suivantes : les paiements doivent être versés exclusivement à l'un des agents payeurs d'INFICON. Les frais, ou dépenses qu'INFICON peut supporter du fait de l'acceptation de lettres de change ou de chèque faisant l'objet d'un accord séparé sont à la charge du Client. La date d'échéance est déterminée par la facture ou la notification que le Produit est prêt à être expédié, ou à défaut dans les conditions légales et réglementaires applicables en France. Pour les paiements de tout type, la date d'exécution est le jour auquel INFICON peut disposer du montant.
- 8.3 En cas de défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance par le Client, des pénalités de retard seront appliquées de plein droit, sans aucune mise en demeure, et ce, jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Le taux appliqué pour ces pénalités est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, c'est le taux en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question.
- 8.4 Il est établi que le Client devra s'acquitter de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Lorsque ces frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, INFICON peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, INFICON ne pourra invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due.
- 8.5 La retenue de paiements en raison de demandes reconventionnelles ainsi que la compensation avec des demandes reconventionnelles ne sont autorisées que si les demandes reconventionnelles sont incontestées ou ont été définitivement tranchées par un tribunal compétent.

9. Réserve de propriété

- 9.1 Le transfert de propriété du Produit est subordonné expressément au paiement intégral du prix en principal et

accessoires de l'ensemble des créances de toute nature existant à l'établissement de la facture et découlant de la relation commerciale, y compris des créances annexes. En cas de retard de paiement de la part du Client, INFICON est en droit de reprendre le Produit par mesure de précaution, et ce huit (8) jours après une lettre de mise en demeure par tout moyen, y compris par mail, demeurée infructueuse. L'exécution de la réserve de propriété ne vaut pas retrait de la commande ou résiliation du contrat entre INFICON et le Client, et n'est pas exclusive d'autres revendications d'INFICON à l'encontre du Client.

- 9.2 Si le Produit objet de la réserve de propriété est revendu par le Client, le droit de propriété d'INFICON se reporte sur la créance du Client à l'égard du sous-acquéreur ou sur l'indemnité d'assurance subrogée au Produit.

- 9.3 Le Client peut disposer du Produit à condition que celui-ci demeure identifiable et individualisable entre ses mains. En conséquence, le Client s'interdit d'incorporer le Produit objet de la réserve de propriété à un autre bien à moins d'en obtenir l'accord exprès d'INFICON par écrit. En tout état de cause, l'incorporation du Produit faisant l'objet d'une réserve de propriété ne peut être effectuée que si le Produit peut être séparé du bien sans dommage afin de préserver les droits d'INFICON sur celui-ci.

- 9.4 En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur le Produit ou en cas de redressement judiciaire ou de toute autre procédure collective, le Client devra impérativement en informer INFICON sans délai afin de lui permettre de s'y opposer, de préserver et de faire valoir ses droits.

- 9.5 Le Client s'engage à assurer suffisamment le Produit contre le vol, le bris, les incendies et les dégâts des eaux pendant la réserve de propriété, à ses frais et à le justifier sur première demande d'INFICON. Si les justificatifs exigés ne sont pas présentés dans un délai raisonnable, INFICON est en droit d'assurer le Produit aux frais du Client.

- 9.6 Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au Client, des risques du Produit soumis à réserve de propriété, selon les dispositions prévues à l'Article 6, ci-dessus. Le transfert au Client des risques liés entre autres au vol, à la perte ou à la détérioration des produits est réalisé, sauf meilleur accord entre les parties, selon l'INCOTERMS « Ex-Works » (INCOTERMS 2020), indépendamment du transfert de propriété.

10. Garantie

Le Client, en tant que professionnel averti, déclare avoir procédé ou fait procéder, préalablement à la passation d'une commande, à l'étude des caractéristiques et performances du

Produit et qu'il le juge adapté à ses besoins, et qu'en conséquence, il renonce à toute contestation sur ce point. Avant d'utiliser le Produit, il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires et procéder à des essais, tests et autres mesures qu'il jugera utiles et adaptées aux circonstances. Il lui appartient de se renseigner, documenter, informer sur les conséquences éventuelles de l'utilisation du Produit, sur la compatibilité avec d'autres composants et sur tout mode opératoire.

- 10.1 Le Produit proposé à la vente par INFICON est conforme à la réglementation en vigueur en France.

- 10.2 En cas de défauts du Produit survenant suite à une circonstance existant avant le transfert de risques selon l'Article 6 ci-dessus, le Client sera en droit de demander à ce que soit procédé à une réparation du Produit ou si la réparation s'avère impossible, une livraison de remplacement.

- 10.3 En cas d'échec de la remise en état ou de la livraison de remplacement, le Client peut demander l'annulation du contrat, et restitution du prix en échange de la restitution du Produit présentant un vice à INFICON, ou solliciter une réduction de prix.

- 10.4 Les réclamations portant sur des vices apparents ou sur la non-conformité du matériel livré à la commande doivent être formulées par mail au plus tard dans un délai de trois (3) semaines à compter de la livraison du Produit, faute de quoi le Produit livré sera considéré comme conforme et la livraison comme définitive.

- 10.5 Par dérogation, les défauts qui ne sont pas perceptibles lors de l'examen à la livraison du Produit doivent faire l'objet d'une réclamation immédiate, après leur découverte. Dans la réclamation, il convient d'indiquer quels défauts ont été constatés, s'ils ont été détectés immédiatement ou seulement après le traitement. INFICON est en droit de faire vérifier la défektivité invoquée par ses propres collaborateurs. En particulier, il est possible dans ce contexte de vérifier le respect des mesures de maintenance et d'entretien prescrites.

- 10.6 Lorsque le défaut détecté fait apparaître une détérioration ou avarie résultant d'une insuffisance d'entretien, d'une installation non conforme aux recommandations d'INFICON et/ou aux règles de l'art, de l'inobservation des consignes remises avec chaque appareil, d'accident d'usage anormal ou abusif ou d'usure normal du Produit, un stockage du Produit par le Client ou un tiers dans de mauvaises conditions, INFICON sera exonéré de sa responsabilité relative aux présentes garanties.

- 10.7 Afin de procéder à l'ensemble des réparations et des livraisons de remplacement couverts par la garantie qui semblent raisonnablement nécessaires à INFICON, le Client est tenu d'apporter son concours à INFICON, en lui accordant notamment

- le temps et l'accès nécessaires aux produits nécessitant réparations ou remplacement. Dans le cas contraire, INFICON sera exonéré de sa responsabilité relative à l'application des présentes garanties. Dans les cas urgents de danger pour la sécurité de fonctionnement seulement ou pour parer à des dommages d'une ampleur disproportionnée, auquel cas INFICON doit en être immédiatement informé, ou si INFICON présente un retard dans l'élimination d'un défaut, le Client est en droit de procéder lui-même à l'élimination du défaut ou de mandater un tiers pour l'élimination du défaut et d'exiger d'INFICON le remboursement des coûts occasionnés.
- 10.8 Dans la mesure où la réclamation s'avère justifiée et formulée en bonne et due forme et dans les délais, INFICON prend en charge le coût de la pièce de rechange, y compris les frais d'expédition ainsi que les frais raisonnables de démontage et de montage de la pièce défectueuse, et les frais directs découlant de la réparation ou du remplacement. Le devis y relatif établi par le Client doit faire l'objet d'une validation préalable par INFICON. Pour le reste, les frais demeurent à la charge du Client. Ce dernier ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation quelles que soient les causes et les conséquences de la non-conformité.
- 10.9 Sauf convention expresse entre INFICON et le Client, le délai de prescription pour les réclamations relatives aux vices du Produit est de 24 mois à compter de la livraison. Les garanties ne sont dues que si les mesures de maintenance et d'entretien prescrites sont respectées par le Client et qu'il en est rapporté la preuve suffisante.
- 10.10 Sauf convention expresse entre INFICON et le Client, les garanties relatives à la pièce de remplacement et à la réparation se prescrivent par 3 mois, mais pas avant l'expiration de la prescription relative au Produit.
- 10.11 Il est expressément stipulé que la garantie d'INFICON n'est applicable que pour les matériels et pièces détachées neufs vendus par INFICON au premier acquéreur sur toute l'étendue du territoire métropolitain français.
- 11. Responsabilité pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle**
- 11.1 INFICON reste propriétaire, à moins qu'il n'en soit convenu expressément autrement et par écrit, de tous les droits de propriété intellectuelle, notamment sur les brevets, modèles, photographies, présentations, études, dessins, prototypes, réalisés (y compris à la demande du Client) en vue de la livraison du bien au client.
- 11.2 Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites brevets, modèles, photographies, présentations, études, dessins, et prototypes, et plus généralement tous composant des droits de propriété intellectuelle attaché à l'objet de la livraison, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de INFICON qui se réserve le droit de la conditionner à une contrepartie financière.
- 11.3 Le Client reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle afférents au Produit appartiennent à INFICON et demeurent la propriété de cette dernière. Dès lors, le Client n'aura aucun droit sur le Produit autre que le droit de les utiliser, de les vendre ou de les distribuer conformément aux termes du contrat.
- 11.4 En cas de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par les dessins présentés ou indications données par le Client, celui-ci est responsable de l'infraction et est tenu d'exonérer la responsabilité d'INFICON en cas de revendication.
- 12. Informatique et libertés**
- 12.1 Données personnelles et cookies
- 12.2 La politique de confidentialité et données personnelles de INFICON est accessible sur son site internet à l'adresse suivante : www.inficon.com/en/company/legal . Le renseignement des informations nominatives collectées dans le cadre de la vente à distance est obligatoire, ces informations étant nécessaires pour le traitement et la livraison des commandes ainsi que pour l'établissement des factures. Ces informations sont strictement confidentielles et ne seront pas transmises à des tiers, à l'exception, le cas échéant, des partenaires d'INFICON, notamment le transporteur. Le défaut de renseignement peut impliquer le rejet automatique d'une commande.
- 12.3 Les données bancaires du Client ne sont pas conservées au-delà de l'achat, sauf si le Client a consenti à leur sauvegarde sur son compte client. En tout état de cause, le cryptogramme n'est jamais conservé par INFICON.
- 12.4 Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit, le Client devra envoyer un courriel au service clients de INFICON à l'adresse mail suivante ; reach.france@inficon.com], ou par voie postale à l'adresse suivante : 7 Avenue du Québec, 91140 Villebon-sur-Yvette, France
- 12.6 Lors de la consultation du site internet, des informations relatives à la navigation du terminal du Client (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) sur le site, sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers « cookies » installés sur le terminal du Client, sous réserve des choix exprimés par lui concernant les cookies. Ces choix résultent notamment des paramètres du logiciel de navigation du Client utilisé lors de sa visite sur le site, qu'il peut modifier à tout moment. Ces cookies permettent de reconnaître le navigateur du terminal pendant la durée de validité du cookie concerné.
- 12.7 Les informations relatives à l'utilisation de cookies par INFICON sont accessibles sur son site internet à l'adresse suivante : www.inficon.com/en/company/legal].
- 12.8 Balise web
- 12.9 Certaines pages web du site peuvent parfois contenir des images électroniques ou « balises web », qui permettent de compter le nombre de visiteurs de la page ou du site, et/ou de fournir à INFICON un certain nombre d'indicateurs.
- 12.10 Ces balises web peuvent être utilisées avec certains des partenaires d'INFICON, notamment afin de mesurer et améliorer la visibilité de certaines pages et, de manière plus générale, l'efficacité du site.
- 12.11 En tout état de cause, les renseignements obtenus via ces balises sont strictement anonymes et permettent simplement de rassembler des statistiques sur la fréquentation de certaines pages du site, et ce afin de mieux servir les utilisateurs du site. Certaines pages web du site
- 13. Autre responsabilité d'INFICON ;**
- 13.1 D'autres droits et prétentions autres que ceux expressément mentionnés dans les présentes conditions générales, quelle qu'en soit la base juridique, en particulier les droits pour manque à gagner et dommages consécutifs, sont exclus, sauf s'ils résultent d'une disposition légale.
- 13.2 Dans le cas où il est légalement applicable, le droit de rétractation du Client n'est pas affecté en cas de retard et d'impossibilité d'exécution.
- 14. Lieu d'exécution, juridiction compétente, droit applicable**
- 14.1 Tout différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de PARIS.
- 14.2 Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG) est exclue.

INFICON SARL